



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

- Code du produit R045018-00

- No CAS:

9016-87-9

- Numéro CE:

618-498-9

- Numéro index:

615-005-00-9

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH

Zweibrücker Straße 200

D-66954 Pirmasens

Tel.: +49 (0)6331/56-2000

www.koe-chemie.de

- Service chargé des renseignements :

Abteilung: EU Regulatory Engineering Adhesives

(department: EU Regulatory Engineering Adhesives)

E-Mail: msds.koe@hbfuller.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

In case of poisoning:

GBK-EMTEL International

Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages)

In case of transport accidents:

Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 1)

- | | |
|-----------|---|
| Carc. 2 | H351 Susceptible de provoquer le cancer. |
| STOT SE 3 | H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
| STOT RE 2 | H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

- Mentions de danger

- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

- Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 618-498-9
- **Numéro index:** 615-005-00-9
- **SVHC** Ne contient pas des substances SVHC > 0,1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Chez les personnes sensibilisées, des réactions à l'isocyanate, même présent en quantités minimales, peuvent être constatées. Les symptômes suivants peuvent notamment apparaître : irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons, le plus souvent associée à une sécheresse de la gorge, une sensation d'oppression au niveau de la poitrine et des difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

- après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Irritant pour la peau. Sensibilisation possible par contact cutané. Les essais menés sur les animaux ont montré que le contact cutané avec des substances connues pour sensibiliser les voies respiratoires, telles que le diisocyanate, peuvent provoquer une sensibilisation des voies respiratoires. Par conséquent, il est nécessaire de porter des vêtements de protection à manches longues et des gants pour les activités pendant lesquelles un contact cutané volontaire ou non avec des isocyanates est possible (par exemple lors de travaux de maintenance ou à l'ouverture d'un emballage).

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de sensibilisation préexistante aux isocyanates, un médecin doit être consulté concernant tous les contacts avec d'autres substances irritantes ou causant une sensibilisation dans le cadre du travail à effectuer. Le traitement de l'exposition doit se concentrer sur le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Une ventilation suffisante et à un apport suffisant d'oxygène au patient doivent être assurés. Les isocyanates peuvent causer des allergies des voies respiratoires ou des symptômes asthmatiformes (bronchospasmes). Les symptômes respiratoires, y compris les œdèmes pulmonaires, n'apparaissent pas toujours immédiatement. En cas de signes d'insuffisance respiratoire faisant suite à une exposition conséquente, le patient doit être gardé en observation pendant 24 à 48 heures.

FR

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Jet d'eau
 - Mousse résistant à l'alcool
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante
 - En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Protéger contre le gel.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
 - Stocker à sec
- **Classe de stockage (according german VCI-concept):** 10

(suite page 5)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 4)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

VME (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ (4,4'-MDI)
--------------	--

- Indications complémentaires :

L'homogénéité du mélange de ce produit est assurée à l'aide de tests physiques continus. Les matières premières initialement en poudre sont entièrement intégrées dans la masse liquide/pâteuse. Les éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont par conséquent pas indiquées pour les matières solides, aucun risque d'inhalation des substances (lors du maniement du mélange) ne subsistant.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Protection respiratoire :

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

A2 (DIN EN 14387 / DIN EN 141)

- Protection des mains (DIN EN 420):

Éviter tout contact direct avec la préparation chimique au moyen de mesures organisationnelles.

En travaillant avec des gants, appliquer au préalable un produit de protection cutanée en prévention d'un gonflement de la peau et utiliser un produit de nettoyage et de soin de la peau après le travail.

Respecter le temps de passage indiqué (qui commence dès le premier contact avec le produit) ! Enlever les gants à l'expiration du temps de passage et utiliser des gants neufs !

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Dans l'hypothèse d'un contact prévu de plus longue durée avec la préparation chimique, il est recommandé de porter un surgant résistant aux sollicitations mécaniques, assorti du sous-gant « Barrier 02-100 » de la société Ansell (temps de passage de 480 minutes).

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile (0,8 mm – temps de passage de 15 minutes)

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 5)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Recommandation en tant que protection contre les projections : Gants à usage unique en nitrile (épaisseur d'au moins 0,12 mm) et à manchettes longues. Enlever le gant à usage unique en nitrile après tout contact avec la préparation chimique et mettre un gant à usage unique en nitrile neuf.

- Protection des yeux : Lunettes de protection.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****- Indications générales.****- Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	brun
- Odeur :	caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.

- Modification d'état

Point d'ébullition :	non déterminé
----------------------	---------------

- Point d'éclair :	> 200 °C
--------------------	----------

- Température d'inflammation :	> 400 °C
--------------------------------	----------

- Limites d'explosion :

inférieure :	non déterminé
supérieure :	non déterminé

- Pression de vapeur à 25 °C:	< 0,0001 hPa
-------------------------------	--------------

- Densité à 20 °C:	1,23 g/cm ³
--------------------	------------------------

- Densité de vapeur:	Non déterminé.
----------------------	----------------

- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
--------------------------	----------------

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

insoluble
Réagit au contact de l'eau.

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
--	----------------

- Viscosité :

dynamique à 20 °C:	250 mPas (Brookfield)
VOC (EU):	0,0 g/l
VOC (EU):	0,00 %
VOC (CH):	0,00 %

- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
---------------------------	--

FR

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines
Réagit en présence d'eau en formant du dioxyde de carbone. Lorsque les récipients sont fermés, risque d'éclatement par montée en pression.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**:
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
Gaz nitreux.
- **Indications complémentaires** :
Ouvrir avec précaution les fûts métalliques sous pression et relâcher la pression.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :
Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
- **ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**
- Inhalatoire LC50/4 h 1,5 mg/l (rat)
- **CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**
- Inhalatoire LC50/4 h 1,5 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** :
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** :
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** :
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 8)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 7)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.

- EWC-Code(s):

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 8)
15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	A préserver de l'humidité.
- IATA	
- Remarques :	not restricted
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2021

Numéro de version 3

Révision: 21.05.2021

Nom du produit **Köracur TH 650 - Komp.B**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Service établissant la fiche technique :

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR